

Judiciaires et légales

Marchés publics *(suite)*

procédure adaptée



Prélèvements et analyses eaux usées et eaux usées traitées

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Eau du Pays de Saint-Malo (SMPEPCE), 35418 Saint-Malo cedex.
Numéro national d'identification : SIRET : 25350291800027
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Jean-Francis Richeux.
Adresse mail du contact : m.creno@eau-pays-saint-malo.bz
Numéro de téléphone du contact : 02 99 16 07 11.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 5 juin 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : prélèvements et analyses eaux usées et eaux usées traitées.
Code CPV principal : 71620000-0
Type de marché : services.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : alimentation en eau potable.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Malo.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.



Commune de La Chapelle-Flaurigné

Prestation de préparation et de livraison de repas scolaires pour les cantines

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de La Chapelle-Flaurigné.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 20010227500019.
Ville : La Chapelle-Flaurigné.
Code postal : 35133.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bz
l'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : secrétaire générale de mairie.
Adresse mail du contact : secretariat@lachapelle-flaurigne.fr
N° de téléphone du contact : 02 99 95 20 92.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat : accord cadre.
Date et heure limite de réception des plis : vendredi 6 juin 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électroniques : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilités d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenants (si accord-cadre) : services.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : prestation de préparation et de livraison de repas scolaires pour les cantines de La Chapelle-Flaurigné.
Code CPV principal : 65521200.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : fourniture de repas en liaison chaude pour la restauration des élèves scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique Inter-communal de la commune de La Chapelle-Flaurigné.
Lieu principal d'exécution du marché : La Chapelle-Flaurigné.
Durée du marché (en mois) : 36.
Valeur estimée du besoin (en euros) (si accord-cadre ou SAD, indiquer la valeur maximale) : 210 000 euros.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Radar, excès de vitesse

La dénonciation du conducteur fautif doit s'appuyer sur des éléments

La simple indication du nom du conducteur, lorsqu'une entreprise le désigne en cas d'excès de vitesse relevé par un radar automatique, ne suffit pas à faire condamner ce conducteur désigné.

La Cour de cassation exige en effet que cette dénonciation, faite par le titulaire de la carte grise du véhicule pour ne pas payer l'amende, soit corroborée par des éléments probants (par exemple, le registre d'utilisation des véhicules). Faute de quoi, cette obligation de dénonciation du conducteur, auteur de l'infraction, n'est pas remplie, ajoute-t-elle. (Cass. Crim, 6.6.2023, A 22-87.212).

Énergie

L'installation photovoltaïque doit être payée après vérification minutieuse

La Cour de cassation a jugé que le banquier doit vérifier minutieusement chaque démarche avant de payer l'installateur, même si le consommateur atteste que l'installation est conforme. L'attestation du Consuel n'est pas suffisante. Un couple a reproché à la banque d'avoir payé alors que l'installation n'était pas complète. La jurisprudence exige que l'établissement de crédit s'assure de la réalisation complète et conforme au contrat avant de payer. De nombreux particuliers insatisfaits tentent d'annuler leur achat en invoquant des défauts d'installation. La preuve de la bonne réalisation des travaux doit inclure la conformité aux normes et la bonne réalisation de tous les éléments du contrat. (Cass. Civ 1, 10.7.2024, B 23-12.122).

Ville de Fougères

Aménagement des abords du CIAP et du boulevard Jacques-Faucheu de la rue Le Bouteiller à la place Raoul-II

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : ville de Fougères (35300).
Siret : 21350115800264.
Groupement d'acheteurs : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : https://marches.megalis.bretagne.bz
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : service commande publique.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles : suivant le règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 11 juin à 10 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Prestation supplémentaire éventuelle :
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : aménagement des abords du CIAP et du boulevard Jacques-Faucheu de la rue Le Bouteiller à la place Raoul-II.
Type de marché : marché.
Lieu principal d'exécution du marché : Fougères.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : oui.
Lot 1 : aménagements de voirie et ouvrage pluvial.
Lot 2 : signalisation routière horizontale.
Lot 3 : éclairage public.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Date d'envoi du présent avis : 5 mai 2025.

Marchés publics

Procédure formalisée

Communauté de communes

Granville Terre et Mer

Achat de matériels nautique mis à disposition de la SPL 8 Milles Nautic, fourniture et livraison de pièces détachées du matériel nautique pour les besoins SPL 8 Milles Nautic

AVIS D'ATTRIBUTION

Communauté de communes Granville Terre et Mer, M. Stéphane Sorre, président, 197, avenue des Vendéens, BP 231, 50402 Granville cedex. Tél. 02 33 91 38 60. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : http://www.granville-terre-mer.fr Siret : 20004280400013.
Objet : achat de matériels nautique mis à disposition de la SPL 8 Milles Nautic.
Fourniture et livraison de pièces détachées du matériel nautique pour les besoins SPL 8 Milles Nautic.
Référence acheteur : 2025001.
Nature du marché : fournitures.
Procédure ouverte.
Classification CPV : principale : 37412000 - Équipements de sports nautiques.
Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Leduc, BP 25086, 14050 Caen cedex 4. Tél. 02 31 70 72 72. Fax 02.31.52.42.17. greffe.ta-caen@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Leduc, BP 25086, 14050 Caen cedex 4. Tél. 02 31 70 72 72. Fax 02.31.52.42.17. greffe.ta-caen@juradm.fr
Attribution du marché :
Valeur totale du marché (hors TVA) : 982 500 euros.
Lot 1 : achat de catamaran, dériveur, char à voile, stand up paddle, kayak. Fourniture et livraison de pièces détachées de catamaran, dériveur, char à voile, stand up paddle, kayak.
Nombre d'offres reçues : 2.
Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2.
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2.
Date d'attribution : 5 mai 2025.
Marché n° : 402500101.
Sextant centrale, 5, rue Nicolas-Appert, 29170 Saint-Évarzec.
Montant HT : 671 500 euros.
Le titulaire est une PME : oui.
Lot 2 : achat de semi-rigide, bateau d'encadrement, remorque de mise à l'eau pour semi-rigide. Fourniture et livraison de pièces détachées de semi-rigide, bateau d'encadrement, remorque de mise à l'eau pour semi-rigide.
Nombre d'offres reçues : 1.
Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1.
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 1.
Date d'attribution : 5 mai 2025.
Marché n° : 402500102.
Sextant Centrale, 5, rue Nicolas-Appert, 29170 Saint-Évarzec.
Montant HT : 56 000 euros.
Le titulaire est une PME : oui.
Lot 3 : achat de moteur hors-bord de bateau. Fourniture et livraison de pièces détachées de moteur hors-bord de bateau.
Nombre d'offres reçues : 3.
Nombre d'offres reçues de la part de PME : 3.
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3.
Date d'attribution : 5 mai 2025.
Marché n° : 402500103.
Port STL Nautisme, 657, rue de la Parfonderie, 50400 Granville.
Montant HT : 88 000 euros.
Le titulaire est une PME : oui.
Lot 4 : achat de matériels de glisse, ailes de wingfoil, gréments de planche à voile, flotteur de planche à voile. Fourniture et livraison de pièces détachées de matériels de glisse, ailes de wingfoil, gréments de planche à voile, flotteur de planche à voile.
Nombre d'offres reçues : 2.
Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2.
Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2.
Date d'attribution : 5 mai 2025.
Marché n° : 402500104.
Clinique de la Planche, 11, rue de la Dives, 14000 Caen.
Montant HT : 167 000 euros.
Le titulaire est une PME : oui.
Envoi le : 5 mai 2025 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur https://agysoft.marches-publics.info/

Consommation

L'auteur d'une petite faute peut payer l'indemnisation totale

Après la mise en marche d'une nouvelle installation de chauffage et de production d'eau chaude pour la maison, les clients avaient saisi la justice en se plaignant d'être mal chauffés et de ne pas avoir d'eau chaude. Les pellets sont détériorés par une mauvaise manipulation au chargement et à la livraison, observait l'expert, ce qui crée de fines particules qui encombrnent le système. Pour l'expert, le chauffagiste aurait dû attirer l'attention de ses clients sur ce risque afin qu'ils puissent veiller aux bonnes conditions de livraison. La responsabilité du chauffagiste avait été limitée par une cour d'appel. Après évaluation du dommage, ce professionnel n'avait été condamné qu'à en payer 10 %. Cependant, a observé la Cour de cassation, saisie par les propriétaires, dès lors que ce professionnel devait une exécution parfaite de sa prestation, ce qui n'a pas été le cas, et qu'il a concouru, même faiblement, à la réalisation du dommage, ses clients pouvaient lui réclamer l'indemnisation de la totalité. (Cass. Civ 1 5.7.2023 B 22-17.109).

Avis administratifs



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE RENNES

10, rue de la Sauvaie
35000 RENNES
Tél. 02 99 86 19 86

Site internet : www.paysderennes.fr

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Rennes modification n° 3 PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 201/2025 en date du 28 février 2025, le président du Syndicat Mixte du Pays de Rennes a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n° 3 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes.
Objet de l'enquête publique : la modification n° 3 porte sur une adaptation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) afin de réinterroger la répartition des droits à construire des surfaces commerciales et ajuster les périmètres et les vocations (développement/modernisation/mutation) de certaines Zones d'Aménagement Commercial (ZACoM). Elle concerne 5 ZACoM et a pour objet :
- de faciliter la transformation urbaine de certaines grandes zones commerciales (ZACoM de Cleunay et Nord Rocade) ;
- d'accompagner le développement et la modernisation de la ZACoM route du Meuble/route de Saint-Malo, prévus dans le cadre de la modification n° 2 du SCoT ;
- d'ajuster le périmètre de la ZACoM Saint-Médard à Saint-Aubin-d'Aubigné ;
- de prendre acte de la non-mobilisation de l'ensemble des potentiels de développement sur la ZACoM Rive Ouest à Pacé.
L'enquête publique se déroule du lundi 26 mai 2025 à 9 h 00 au jeudi 26 juin 2025 à 17 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.
Le tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. Michel Fromont.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont accessibles au public :
- en version numérique : sur le site internet du Pays de Rennes https://www.paysderennes.fr ;
- en version papier : dans les 12 lieux d'enquête indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Lieux de consultation du dossier d'enquête, adresse, horaires habituels d'ouverture :
Syndicat Mixte du Pays de Rennes (siège de l'enquête), 10, rue de la Sauvaie, 2e étage, 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.
Rennes Métropole, hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.
Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, accueil, 1, La Métairie, 35520 Montreuil-le-Gast, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30.
Communauté de communes Liffré-Cormier-Communauté, 8, Le Carfour, 35340 La Bouëxière, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Communauté de communes Pays de Châteauaigrion, 16, rue de Rennes, 35410 Châteauaigrion, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Commune de Pacé, mairie, 11, avenue Brizeux, 35740 Pacé, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Les 2e samedis du mois : de 9 h 00 à 12 h 00. Fermé le 2e vendredi du mois l'après-midi.
Commune de Rennes, mairie, place de la Mairie, 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00.
Commune de Saint-Grégoire, mairie, accueil, rue Chateaubriand, 35760 Saint-Grégoire, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 9 h 00 à 12 h 30 (service accueil unique).
Commune de La Chapelle-des-Fougeretz, mairie, accueil, 2, rue de la Mairie, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz, lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 00, mardi de 8 h 30 à 18 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Commune de Melesse, mairie, accueil, 20, rue de Rennes, 35522 Melesse, lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, mardi de 15 h 30 à 19 h 30, jeudi de 8 h 30 à 13 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (semaine impaire).
Commune de La Mézière, mairie, accueil, 1, rue de Macéria, 35520 La Mézière, lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, mercredi de 8 h 30 à 12 h 00, samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Commune de Saint-Aubin-d'Aubigné, mairie, 4, place de la Mairie, 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné, lundi, mercredi et jeudi : 8 h 45 à 12 h 00 et 15 h 00 à 17 h 30, mardi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 00, samedi 9 h 00 à 12 h 00.
M. le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de modification n° 3 du SCoT, lors des 6 permanences organisées dans les lieux et aux jours et horaires mentionnés ci-dessous :
Dates, heures, lieu de permanence :
- lundi 26 mai 2025, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Saint-Aubin-d'Aubigné, 4, place de la Mairie, 35250 Saint-Aubin-d'Aubigné,
- samedi 7 juin 2025, 9 h 00 à 12 h 00, mairie de La Mézière, 1, rue de Macéria, 35520 La Mézière,
- mercredi 11 juin 2025, 14 h 00 à 17 h 00, Rennes Métropole, hôtel de Rennes Métropole, 4, avenue Henri-Fréville, 35000 Rennes,
- mercredi 18 juin 2025, 9 h 30 à 12 h 30, mairie de Saint-Grégoire, accueil, rue Chateaubriand, 35760 Saint-Grégoire,
- lundi 23 juin 2025, 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Pacé, 11, avenue Brizeux, 35740 Pacé,
- jeudi 26 juin 2025, 14 h 00 à 17 h 00, Val d'Ille-Aubigné, accueil, 1, La Métairie, 35520 Montreuil-le-Gast.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les registres prévus à cet effet, dans les 12 lieux d'enquête indiqués et sur le registre dématérialisé mis en place.
Le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur les registres papier déposés dans les 12 lieux d'enquête précisés ci-dessus ;
- oralement ou par écrit au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra, telles que précisées ci-dessus ;
- par courrier adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, modification n° 3 du SCoT, Syndicat Mixte du Pays de Rennes, 10, rue de la Sauvaie, 35000 Rennes ;
- par voie dématérialisée grâce au registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modif3-scot-pays-de-rennes
- par courriel à l'adresse suivante : modif3-scot-pays-de-rennes@mail.registre-numerique.fr.
Les observations du public, adressées par courrier, par courriel ou déposées sur les registres d'enquête seront mises en ligne sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse https://www.registre-numerique.fr/modif3-scot-pays-de-rennes
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues au livre I de Code des relations entre le public et l'administration, créé par ordonnance du 23 octobre 2015, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Pays de Rennes, 10, rue de la Sauvaie, 35000 Rennes.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant un an, à compter de sa réception, au siège du Syndicat mixte du Pays de Rennes, à la préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi que dans les 12 lieux d'enquête.
Ces pièces seront en outre publiées sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Rennes : https://www.paysderennes.fr et tenues à la disposition du public pendant 1 an.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification n° 3 du SCoT du Pays de Rennes par délibération du Comité syndical.
Des informations concernant ce dossier peuvent être demandées aux services du Pays de Rennes :
- par courrier au siège de l'enquête publique, Syndicat Mixte du Pays de Rennes, 10, rue de la Sauvaie, 35000 Rennes ;
- par courriel à l'adresse suivante contact@paysderennes.fr



Révision générale du Plan local d'urbanisme, promenade urbaine

AVIS

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de Cancale, une promenade urbaine aura lieu jeudi 15 mai 2025 à 10 h 00 sur les thèmes «cadre de vie» et «déplacement».
Départ 10 h 00 au Centre Hospitalier des Prés Bosgers.

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de Montreuil-sur-Ille, Aubigné, Dingé, Guipel, Saint-Médard-sur-Ille qu'une consultation du public va être ouverte du lundi 26 mai 2025 au vendredi 27 juin 2025 inclus, sur la demande présentée par l'EARL du Domaine en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation d'un atelier de veaux de boucherie sur l'exploitation située au lieu-dit «La Haute Chevru» sur la commune de Montreuil-sur-Ille.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de Montreuil-sur-Ille aux heures suivantes : les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00,
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe
Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :
- à la mairie de Montreuil-sur-Ille, sur un registre ouvert à cet effet.
- par voie postale : à l'attention de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81, boulevard d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pre-icpe-op@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : «consultation du public_EARL du Domaine_Montreuil-sur-Ille»).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus. Elle sera formalisée par la signature d'un arrêté préfectoral.

Fait à Rennes le 25 avril 2025
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général
Pierre LARRYE.



AR CONSEILS
Forme : EURL
Capital social : 1 euro
Siège social : 2, rue Maurice-Urtillo 35770 VERN-SUR-SEICHE
815 016 951 RCS de Rennes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, le gérant a décidé, à compter du 1er mai 2025, de transférer le siège social à Cabinet Secob, 17, rue des Vaux Parés, 35510 Cesson-Sévigné. Mention sera portée au RCS de Rennes.



DESIGN OUVERTURES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, allée de la Jacaudais Z.A Le Placis 35230 BOURGBARRÉ
819 678 699 RCS Rennes

GÉRANCE

Aux termes d'une décision en date du 23 avril 2025, l'associé unique a nommé M. Aurélien Forest, demeurant 4, lieudit Danté, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz et M. Jorge-Miguel Correia, demeurant 13, rue Georges Wolinski, 35410 Nouvoitou, en qualité de gérants à compter du 24 février 2025 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Florent Alix, démissionnaire.

Pour avis
La Gérance.



A.S.L.
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 25 500 euros
Siège social : La Croix au Feuvre 35330 SAINT-SÉGLIN
443 057 070 RCS Rennes

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du 3 avril 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de La Croix au Feuvre, 35330 Saint-Séglin, au 87, boulevard de l'Océan, 44250 Saint-Brevin-les-Pins à compter du 3 avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société immatriculée au RCS de Rennes fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Saint-Nazaire.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué, par acte sous seing privé du 23 avril 2025, une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Onimo Invest.
Forme : société civile immobilière.
Siège social : 5, place Hoche, 35000 Rennes.

Objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années.
Capital : 1 000 euros.
Montant des apports en numéraires : 1 000 euros.
Gérance : M. Florent Mollet, demeurant à Nantes (44000), 4, avenue René-Bazin.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Toutes autres cessions doivent être préalablement autorisées par décision collective extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis
La Gérance.

Immobilier

Obstruer un jour de souffrance n'est pas un droit absolu

Un jour de souffrance ouvert dans un mur en limite de propriété n'est pas un droit acquis, mais le voisin n'a pas pour autant le droit de le boucher sans formalités, a jugé la Cour de cassation. L'obstruction constitue un trouble anormal de